

GENERAL AGREEMENT
ON TARIFFS AND
TRADE

ACCORD GENERAL SUR
LES TARIFS DOUANIERS
ET LE COMMERCE

RESTRICTED

SR.9/40/Corr.1
12 May 1955

Limited Distribution

CONTRACTING PARTIES
Ninth Session

SUMMARY RECORD OF THE FORTIETH MEETING

Corrigendum

Page 8, first paragraph: Mr. Goertz's (Austria) statement should read as follows:

"Mr. GOERTZ (Austria) stated that Austria would have preferred other arrangements but did not object to paragraphs 30-33, whereby the United States position as stated in paragraph 31 was particularly noted. The Austrian delegation wished, however, to associate itself with the countries listed in paragraph 32."

COMPTE-RENDU DE LA QUARANTIEME SEANCE

Corrigendum

Page 9 : Le texte de la déclaration de M. GOERTZ (Autriche) doit être rétabli comme suit :

"M. GOERTZ (Autriche) déclare que l'Autriche aurait préféré d'autres arrangements, mais qu'elle n'élève pas d'objection au sujet des paragraphes 30 à 33, par lesquels il est pris particulièrement note de la position des Etats-Unis telle qu'elle est exposée au paragraphe 31. La délégation autrichienne tient toutefois à s'associer aux vues exprimées par les représentants des pays mentionnés au paragraphe 32."